

Les Indiens, avant la venue des Européens, étaient sans doute plus nombreux qu'aujourd'hui, mais on possède peu de renseignements sûrs touchant la population indienne durant le régime français et les premier temps du régime anglais. Cependant, le chiffre estimatif le plus élevé qu'ait jamais atteint la population indienne aborigène habitant le territoire actuel du Canada dépasse légèrement 200,000.

Après que les colons européens se furent introduits dans ses domaines, la population indienne commença bientôt à décroître. En voici les principales causes: 1° la nécessité de changer soudainement et, souvent, complètement de mode de vie; 2° la quasi-extinction du bison et d'autres espèces d'animaux sauvages de qui dépendait surtout l'Indien pour sa nourriture, son vêtement et son gîte, ainsi que l'adoption du régime alimentaire des Blancs; 3° l'introduction des maladies des Blancs comme la rougeole, la coqueluche, la fièvre scarlatine, la variole, la tuberculose et les maladies vénériennes; 4° la réclusion et la congestion relativement plus étroites des Indiens en certains lieux ainsi que leur établissement dans des habitations fixes par contraste avec leur ancienne vie nomade sous tente; 5° leur lenteur à s'adapter aux conditions de vie imposées par la civilisation européenne, si différente de leur mode de vie.

Les Indiens se sont remis du premier choc que leurs ancêtres ont éprouvé au contact de la civilisation et s'adaptent graduellement à la vie moderne. Au cours du XX^e siècle, la population indienne du Canada a augmenté lentement mais constamment pour se chiffrer aujourd'hui par 126,000.

Depuis l'établissement du régime britannique en Amérique du Nord, les Indiens sont tenus comme étant une charge distincte et spéciale de l'État. Dès 1670, les gouverneurs des colonies avaient ordre de sauvegarder les intérêts des Indiens et d'accueillir ceux qui se plaçaient sous la protection britannique et d'assurer leur bien-être.

C'est dès 1664 qu'on commence à relever dans les archives les nombreux accords et traités conclus par les Anglais avec les Indiens de la Nouvelle-Angleterre, alors que le Canada était encore sous le régime français. Plus tard, un office fut établi, chargé exclusivement de l'administration des affaires indiennes et, en 1755, sir William Johnson était nommé surintendant des Indiens et installait ses bureaux dans la vallée de la Mohawk, le pays de la Confédération des Six Nations, qui forme actuellement l'État de New-York.

L'établissement de cet office a été le point de départ de l'organisation administrative des affaires indiennes en Amérique du Nord anglaise. Après la révolution, l'Office britannique des Indiens s'établit au Canada et le directeur prit le titre de surintendant général des Affaires indiennes. Une organisation administrative permanente a été maintenue depuis pour protéger et faire progresser les Indiens. L'attitude des Anglais vis-à-vis des Indiens du Canada est formulée dans la Proclamation de 1763, qui reconnaît expressément leurs droits à titre d'aborigènes. Avant comme après la confédération, les gouvernements successifs du Canada s'en sont tenus dans l'administration des Affaires indiennes aux termes de la proclamation.

Au tournant du XVIII^e siècle, l'administration des Affaires indiennes a été divisée. Le surintendant général et le secrétaire des Affaires indiennes avaient leurs bureaux à Montréal tandis que le sous-surintendant général et le secrétaire adjoint avaient les leurs à Fort-George (Niagara). En vertu d'un ordre général, daté du 13 mai 1816, la gestion des Affaires indiennes passa sous le contrôle du